

REPUBLIQUE DU CAMEROUN: LIBÉRATION DU JOURNALISTE BRUNO BIDJANG APRES SIX MOIS DE DETENTION A LA PRISON PRINCIPALE DE KONDENGUI- YAOUNDE

Yaounde-Cameroun: Communiqué de presse REDHAC N°0043/23/08/2024



Le vendredi 23 août 2024, Bruno Bidjang, directeur des médias du groupe L'Anecdote, est libéré et quitte les murs du pénitencier après six mois d'incarcération. Il avait été condamné pour "propagation de fausses Nouvelles".

En rappel

En février 2024, Bruno Bidjang a été arrêté après la diffusion d'une vidéo controversée sur TikTok. Cette vidéo, qui évoquait une potentielle augmentation des prix du carburant, a mis le feu aux poudres dans un contexte socio-économique déjà tendu au Cameroun. Le journaliste a rapidement plaidé coupable lors de son procès, acceptant la condamnation à six mois de prison ferme.

Cependant, sa sortie de prison le 23 août, attendue depuis sa condamnation en juillet, n'est pas synonyme de tranquillité. Bien que libre de ses mouvements, Bruno Bidjang demeure sous le coup d'une autre enquête, celle liée à l'assassinat du journaliste Martinez Zogo, une affaire qui a choqué la nation.

Malgré sa libération, Bruno Bidjang n'en a pas fini avec la justice. En effet, son nom apparaît dans le dossier brûlant de l'assassinat de Martinez Zogo, animateur sur la radio Amplitude FM, retrouvé mort en janvier 2023. Bruno Bidjang est accusé de « *complicité de torture, d'arrestation et de séquestration* » dans cette affaire. Un procès qui se poursuit et dont la prochaine audience est prévue pour le 9 septembre 2024 au tribunal militaire de Yaoundé.

De tout ce qui précède;

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-Cameroun:

- Se réjouissent de la libération de Bruno Bidjang, journaliste directeur des médias du groupe L'Anecdote;



- Remercient toutes les parties prenantes qui se sont toujours mobilisées pour dénoncer cette arrestation qui traduit une violation flagrante de la liberté d'expression librement ratifiée par le Cameroun.

Le REDHAC et sa coalition pays-Cameroun saisissent cette occasion pour encourager le Gouvernement camerounais à:

- Œuvrer à la libération de tous les autres journalistes incarcérés dans les prisons du Cameroun;
- Protéger efficacement les Défenseur(e)s des Droits Humains, en adoptant la proposition de loi portant « Promotion et Protection des Défenseur(e)s des Droits Humains ».

SUIVEZ LE REDHAC :

Tél. Fixe : Bureau (+237) 233 42 64 04

MOB : (+237) 653 40 28 18

Facebook : RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Site-Web : www.redhac.info